

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 05 décembre 2017, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. MAGNIN, BONHOMME, Mmes FERRANDON, LEFEBVRE, ROUSSILLON, MM. LAMOINE, PINGUET, BUVAT, Mme LEMARTINET, M. LABREURE, et Mme PARISSÉ formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mmes PIQUANDET et WEGRZYN.

Monsieur BUVAT a été nommé secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Convention avec le SDIS :

Le Conseil Municipal décide de céder pour l'euro symbolique le terrain sur lequel sera érigé le nouveau centre de secours. La participation de la commune s'élèvera à 25 % du coût H.T. de l'opération. Madame le Maire est autorisée à signer la convention par laquelle ces modalités sont fixées.

Maintien de la présence postale :

Le Conseil Municipal demande au Groupe La Poste l'arrêt immédiat du projet de fermeture et de réorganisation des bureaux de poste dans les communes pôles de service intermédiaire et bourgs centres.

Décisions modificatives :

Suite à la demande de Madame la Comptable du Trésor, une décision modificative est votée pour l'inscription du Fonds Nationale de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Travaux au collège :

Neuf dossiers de maître d'œuvre ont été déposés. Les services du Conseil Départemental sont chargés de procéder à leur étude.

Tableau des effectifs :

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique chargé du ménage à l'école primaire. Il sera porté de 11,6/35^{ème} à 12,8/35^{ème}.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.